



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002  
/AAONO/PU/L07/SP/CDPM/2020 DU 17/03/2020**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LE  
VILLAGE NGOAZIP, 1<sup>ÈRE</sup> PHASE  
COMMUNE DE BIWONG BANE, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD**

**1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020, le **Préfet du département de la Mvila**, Autorité contractante, lance pour le compte du **Ministère de l'Eau et de l'Energie**, un **Appel d'Offres National Ouvert** en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'une Adduction d'Eau Potable dans le village **NGOAZIP 1<sup>ère</sup> phase**, Commune de Biwong Bane, Département de la **Mvila**, Région du Sud.

**2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux objet du présent **Appel d'Offres** comprennent les corps d'états suivants:

- **TRAVAUX PRELIMINAIRES ET ETUDES**
- **CONSTRUCTION DU FORAGE**
- **CONSTRUCTION DU CHATEAU D'EAU**
- **CONSTRUCTION DU RESEAU DE REFOULEMENT ET DE DISTRIBUTION**
- **CONSTRUCTION DES BORNES FONTAINES**
- **EQUIPEMENT DE POMPAGE ET RACCORDEMENTS ELECTRIQUES**
- **PRESTATIONS DIVERSES**

Les détails desdits travaux sont contenus dans le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** et dans le **Devis Estimatif et Quantitatif**, parties intégrantes du présent Dossier d'Appel d'Offres (**DAO**).

**3. DELAIS D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois**, soit cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

## **4. ALLOTISSEMENT**

Les travaux objet du présent avis d'appel d'offres sont groupés en un lot unique et seront réalisés en deux phases.

## **5. COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à quarante-six millions (46 000 000) **Francs CFA** avec une tranche ferme d'un montant de trente millions (30 000 000) **Francs CFA** et une tranche conditionnelle d'un montant de seize millions (16 000 000) **Francs CFA** prévue pour les exercices budgétaires suivants.

## **6. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

## **7. FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du **Ministère de l'Eau et de l'Energie**, Exercice **2020**.

Imputation budgétaire N° **54 32 423 02 451810C 2246**

## **8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce **12** du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de neuf cent vingt mille (920 000) francs **CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.

## **9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service du Développement Local (**SDL**) de la Préfecture d'**Ebolowa** dès publication du présent avis.

## **10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service du Développement Local (**SDL**) de la Préfecture d'**Ebolowa** dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (50.000) **Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la **Trésorerie Générale d'Ebolowa**.

## **11. REMISE DES OFFRES**

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles. Chaque offre, rédigée en français ou en

anglais, devra parvenir au Service du Développement Local (**SDL**) de la Préfecture d'**Ebolowa**, au plus tard le **09/04/ 2020 à 14h** précises.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier. Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002**  
**/AAONO/PU/L07/SP/CDPM/2020**  
**DU 17/03/2020**  
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**DANS LE VILLAGE NGOAZIP, 1<sup>ère</sup> PHASE,**  
**COMMUNE DE BIWONG BANE, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **12. RECEVABILITE DES OFFRES**

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (**Préfet, Sous-préfet, ...**) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (**RPAO**).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (**03**) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

## **13. OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis, qui s'effectuera en un (**01**) seul temps, aura lieu le **09/04/2020** à partir de **15** heures précises dans la salle de conférence de la **Préfecture d'Ebolowa** par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier seront admis à assister à cette séance d'ouverture.

## **14. CRITERES D'EVALUATION**

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire **oui/non**.

#### ☞ Critères éliminatoires

- ◆ L'absence de la caution de soumission ;
- ◆ L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de **48h** après le dépôt des offres ;
- ◆ La présence de fausses déclarations ou des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sans préjudice des poursuites judiciaires ;
- ◆ La non-conformité de l'offre aux spécifications techniques ci-après : Plan type, méthodologie d'exécution des travaux, délai d'exécution des travaux, devis descriptif, estimatif et quantitatif ;
- ◆ L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- ◆ L'absence du sous détail d'un prix unitaire quantifié ;
- ◆ Note technique inférieure à **75%** des « oui » ;
- ◆ Le non-respect d'au moins deux (**02**) critères essentiels.

*Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (**07**) exemplaires dont un (**01**) original sera purement et simplement rejetée.*

#### ☞ Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :

- ◆ La capacité financière
- ◆ Les références du soumissionnaire dans les travaux d'hydraulique ;
- ◆ Les qualifications et expérience du personnel d'encadrement des travaux ;
- ◆ La disponibilité du matériel de chantier et des équipements à mobiliser ;
- ◆ La méthodologie d'exécution et planning des travaux ;
- ◆ L'acceptation des clauses du marché et la présentation de l'offre ;
- ◆ La preuve de la visite du site des travaux.

La qualification technique s'obtient après satisfaction des cinq (**05**) critères essentiels sus-listés. A défaut d'offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **75%** de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

### **15. ATTRIBUTION DU MARCHE**

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux ; et dont l'offre financière a été évaluée la **moins disante**.

### **16. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (**90**) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès de la **Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie de la Mvila** située à Ebolowa, quartier **Nko'ovos** face Dispensaire urbain.

## 18. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le **Préfet du département de la Mvila**, Autorité contractante, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

*Fait à Ebolowa, le 17 MARS 2020*



### Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- Présidente de la CDPM/MVILA
- DD MINEE/MVILA
- DD MINEPAT/MVILA
- DD MINMAP/MVILA
- CRTV/Sud (pour publication)
- SOPECAM/Sud (pour publication)
- Affichage
- Archives/Chrono